

Chère collègue, cher collègue,

Merci pour votre demande d'avis et de consultation pour votre patient/e.

Dans le cadre des carences en fer avec ou sans anémie chez l'enfant nous avons établi, en accord avec la littérature, des guidelines claires pour les indications reconnues pour l'administration du fer intraveineux. Votre patient/e, selon les informations que vous nous fournissez, ne les remplit pas. Nous vous joignons les indications à du fer parentéral chez l'enfant, ainsi que les articles de référence à ce sujet.

Étant une unité d'hématologie-oncologie spécialisée hospitalière nous ne pouvons, au vu du très fort volume de consultations, pas assumer des tâches d'éducation en matière d'hygiène de vie, de recommandations alimentaire/diététiques, ou de travail sur l'adhérence de la famille aux traitements ou recommandations de santé préventive pour la population enfantine générale. Celles-ci sont en effet du ressort du pédiatre généraliste de première ligne (au cabinet), et nous ne saurions pas les faire de manière plus compétente et efficace. Nous vous faisons parvenir en pièce jointe un descriptif des carences en fer avec ou sans anémie qui sont du ressort de l'hématologie-oncologie spécialisée au CHUV, pour votre information.

Nous vous remercions pour votre considération, et restons à votre disposition, cordialement,

L'équipe médicale HOP